

Montréal, le 23 novembre 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2013-2014
Dossier de la Régie : R-3814-2012**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande de délai pour le dépôt de la planification de l'audience déposée hier dans le dossier mentionné en titre.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie acquiesce à cette demande.

Elle demande au Distributeur de déposer sa planification de l'audience le plus rapidement possible.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as